

L'agenda social national du deuxième semestre 2020 vient d'être annoncé pour la fonction publique

L'agenda social national du deuxième semestre 2020 est connu depuis le 9 septembre dernier et il est particulièrement chargé.

Au programme, des discussions seront engagées sur **la négociation collective**, sur **la pratique du télétravail**, sur **la réforme de la protection sociale complémentaire**, sur **le renforcement de l'attractivité et de l'égalité des chances** et sur **le plan Santé au travail dans la Fonction Publique**.



**AGENDA
SOCIAL**

**Fonction
Publique**

Le projet sur **l'ordonnance sur la négociation collective dans la fonction publique** est prêt. Il porte application de l'article 14 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique. Cet article habilite le Gouvernement à prendre par ordonnances, dans un délai de 15 mois, toute mesure relevant du domaine de la loi en matière de négociation dans la fonction publique, tant au niveau local que national. Ces ordonnances devront définir : d'une part, les autorités compétentes pour négocier, et d'autre part, les domaines de négociation. Elles fixeront les modalités d'articulation entre les différents niveaux de négociation, ainsi que la portée juridique de ces accords.

La **pratique du télétravail**, toujours recommandé à ce jour, sera à nouveau discutée. Les enseignements doivent être tirés de sa généralisation suite à la crise sanitaire et au confinement. Les conditions d'accompagnement et de cadrage du télétravail doivent être affinées, notamment en termes de formation managériale à distance et de fracture numérique.

Réforme de la protection sociale complémentaire. Les discussions sur ce chantier RH sont très attendues par les partenaires sociaux depuis longtemps. En effet, l'article 40 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 autorise le Gouvernement à redéfinir la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire.

Un travail sur *l'attractivité des recrutements et des métiers de la fonction publique* et sur *la contribution de la fonction publique à l'emploi des jeunes (apprentissage, diversité...)* sera également initié. *Le développement des parcours professionnels dans l'encadrement supérieur sera accompagné. Une réflexion sur une mobilité obligatoire de l'encadrement supérieur sera également menée sur le principe que construire une carrière, ce n'est pas juste gravir des échelons, c'est acquérir des compétences et les apporter dans des endroits différents.*

Enfin des échanges seront aussi organisés sur **l'harmonisation indemnitaire en vue de favoriser l'attractivité des territoires** et les travaux sur le **plan Santé au travail dans la fonction publique**, suspendus par la crise sanitaire, seront relancés.